

Manque de prêtres

Vrai problème, fausse solution

● ● ● **Pierre Emonet s.j.**, Genève

Pour pallier la diminution du clergé, de nombreux diocèses procèdent à une sorte de remaniement parcellaire. Les paroisses traditionnelles, à la tête desquelles se trouvait le curé, sont fondues en des ensembles plus vastes, appelés « unités pastorales (UP) », confiées à des « équipes pastorales (EP) » composées de prêtres et de laïcs mandatés par l'évêque.

Si l'église est bien toujours au milieu du village, monsieur le curé ne réside plus nécessairement à l'ombre de son clocher et l'eucharistie dominicale n'y est pas assurée chaque semaine. Les fidèles sont invités à se déplacer vers d'autres lieux, au gré d'une planification qui tente en vain de satisfaire tout le monde. Outre la frustration du sentiment d'appartenance à une communauté locale et d'un certain chauvinisme paroissial, reste le problème de ceux et celles qui ne peuvent pas se déplacer, personnes âgées, handicapées ou non motorisées. Cette délocalisation de l'assemblée dominicale laisse chez beaucoup le goût amer de l'éclatement de la communauté paroissiale, tant il est vrai que pour la sensibilité catholique, l'eucharistie « fait » la communauté, dans la mesure où elle est le lieu où les chrétiens prennent conscience de leur cohésion. La théologie la plus classique n'a-t-elle pas enseigné que le premier fruit de l'eucharistie est l'unité de la communauté ecclésiale ?

Si l'Eglise fait l'eucharistie, l'eucharistie à son tour construit l'Eglise. Le lien entre communauté et eucharistie est si essentiel que la communauté chrétienne a besoin de l'eucharistie pour exister. Elle a droit au sacrement qui la fonde et lui permet de maintenir vive la conscience de sa propre identité et de son rattachement au Christ. D'où le malaise diffus devant ces églises sans messes, points de rassemblement désertés, privés du symbole identitaire catholique par manque de prêtres.

Pour y remédier, certains soutiennent qu'une communauté peut très bien désigner un de ses membres pour présider l'assemblée eucharistique. Ordination ou pas, peu importe, un droit plus fondamental l'emporte, celui de toute communauté chrétienne à l'eucharistie. Solution insoutenable au vu d'une tradition unanime : « Une Eglise qui n'a pas de prêtre n'est pas une Eglise », dit saint Jérôme. Si la forme du ministère a varié au cours de l'histoire de l'Eglise, la fraction du pain n'a jamais été laissée à l'initiative spontanée des communautés. Seul le prêtre ordonné est habilité à présider l'eucharistie.

Certes, la communauté peut désigner celui qui recevra l'ordination, mais celle-ci n'est jamais le simple résultat d'un consensus collectif. Une communauté chrétienne qui incarne le Christ ne se donne pas elle-même une tête ; elle la reçoit d'en haut, comme un cadeau transmis de génération en génération.

La réorganisation administrative des diocèses ne suffit pas à combler le manque de prêtres. Comment dans ce cas concilier le caractère sacré de l'eucharistie et le droit des fidèles à la recevoir régulièrement ? Les solutions actuelles restent bancales face aux réalités des paroisses. Une nouvelle répartition des tâches s'impose entre prêtres et laïcs engagés.

L'imposition des mains de l'évêque, accompagnée du mandat de témoigner de l'Évangile, symbolise la continuité entre les origines et l'actualité ; elle rattache la communauté à sa source - la période des Apôtres¹ - et la met à l'abri de toute dérive subjective ou idéologique. Les fidèles ont droit aux sacrements et l'Église est là pour leur distribuer le pain de vie. C'est sa mission essentielle. Tout le reste relève de l'histoire et doit être continuellement réévalué, afin de vérifier s'il est encore au service de l'essentiel ou s'il y fait obstacle. Par exemple, les dispositions juridiques ou disciplinaires mises en place au gré des besoins de la communauté, comme l'imposition du célibat, le refus d'ordonner des hommes mariés et, pour certains, le refus d'ordonner des femmes (bien que ce dernier point soit toujours controversé).

Pastorale de la parole

Puisque seul le prêtre ordonné peut présider l'assemblée eucharistique et que le manque de prêtres prive la communauté de son droit à l'eucharistie, une solution a été inventée : un ersatz de messe, une liturgie de la Parole accompagnée de la distribution de la communion, l'Assemblée en absence de prêtre (ADAP).

Ces célébrations peuvent se justifier comme un pis-aller dans certains cas d'urgence (lorsqu'un prêtre fait défection) ou pour des aumôneries (hôpitaux, EMS), en lien avec l'eucharistie célébrée dans une paroisse voisine. Elles ne sauraient devenir la règle. Certains théologiens y voient un danger, celui de relativiser l'eucharistie : du moment que la communauté peut se rassembler et entendre la parole, l'eucharistie devient secondaire, comme si l'essentiel était que les chrétiens se retrouvent pour vivre la communauté.

Aussi longtemps que l'ordination d'hommes mariés et un assouplissement de la règle du célibat resteront exclus, une pastorale de la parole et de la convivialité risquera de prendre peu à peu le dessus par rapport à la sacramentalité, en contradiction avec la tradition de l'Église.² En s'obstinant à maintenir des éléments purement disciplinaires, qui n'appartiennent pas à la substance même de sa mission, l'institution ecclésiale instaure un divorce entre la pastorale assumée par les laïcs et le sacrement confié au prêtre.³

Actuellement, les unités pastorales ne représentent qu'un ultime effort pour distendre un peu plus le tissu paroissial afin de couvrir le terrain pastoral. A force de tirer désespérément sur le manteau, un jour viendra où le point de rupture sera atteint ; le manteau déchiré laissera apparaître la misère qu'il prétendait cacher.

Manque de laïcs engagés

Il n'est pas certain que le problème soit vraiment la raréfaction du clergé. De l'avis de l'archevêque d'Utrecht, le cardinal Simonis, il y a encore trop de prêtres par rapport au nombre des fidèles. Deux raisons parmi d'autres expliquent le manque actuel de prêtres : le fait que les prêtres assument de trop nombreuses tâches qui ne relèvent pas nécessairement de leur ministère, et le manque de souplesse dans la répartition du clergé.

- 1 • C'est ce que l'on appelle la succession apostolique.
- 2 • Cf. le dossier des dominicains hollandais, in *Golias*, n° 117, Villeurbanne décembre 2007, pp. 41-57.
- 3 • Cf. **Christian Duquoc**, *Je crois en l'Église*, Cerf, Paris 1999, p. 48.

Les tâches qui relèvent de la responsabilité de l'Église peuvent être regroupées sous trois chapitres auxquels correspondent des « ministères »⁴ : le témoignage ou l'annonce de la Parole et la proposition de la foi (enseignement du catéchisme, préparation au mariage, formation théologique, groupes bibliques, groupes œcuméniques, dialogue interreligieux, etc.) ; la prière et la liturgie (liturgie, groupes de prière, adoration, célébration des obsèques, etc.) ; le service ou la diaconie (promotion de la justice, prise en charge des malades, des personnes âgées, des défavorisés de toutes sortes, etc.).

A l'exception de la présidence de l'eucharistie et de certains sacrements, ces tâches ne requièrent pas l'ordination. Elles relèvent de la responsabilité des chrétiens, au nom de leur baptême, et des laïcs peuvent et doivent les assumer. Dès lors, plus que les prêtres, ce sont les laïcs responsables qui manquent.⁵

Des lieux nouveaux

Durant de longs siècles, la paroisse s'est confondue avec la communauté sociale (le village, la commune). Bien que caduc, ce modèle continue d'inspirer les diverses stratégies pour répartir le clergé. Or la paroisse traditionnelle est de moins en moins le lieu où vivent et travaillent les paroissiens. Du point de vue social d'abord, les fidèles passent une bonne partie de leur existence active dans des lieux éclatés : le logement, l'école, le travail, les loisirs, le sport les ancrent

sur d'autres terrains que celui délimité par les frontières paroissiales traditionnelles. L'environnement social où l'on éprouve des joies et des tristesses, où se vivent des solidarités, où on partage des idéaux ou des intérêts, s'est fragmenté. La voiture, le réseau routier, les liaisons faciles, le téléphone, le mail ont changé la notion de proximité, tant et si bien que les relations se font désormais à l'intérieur de réseaux plutôt qu'au niveau d'un voisinage géographique. On ne connaît pas son voisin de palier, par contre on fréquente des collègues de travail ou de loisirs, des personnes rencontrées dans un cours de perfectionnement ou les membres d'un même club. C'est à eux que l'on s'adressera en cas de problème, plutôt qu'à l'inconnu qui vit dans le même immeuble. Le même morcellement gagne de plus en plus la vie religieuse, particulièrement dans les ensembles urbains. Les fidèles aiment choisir eux-mêmes leur communauté, sans contrainte, au gré de leurs relations personnelles, de leurs goûts esthétiques ou de leur sensibilité religieuse. Une personne vit son insertion ecclésiale au sein de plusieurs communautés qui n'incluent pas néces-

Formation de laïcs aux funérailles, Lyon



- 4 • Cf. **Albert Rouet**, *Un nouveau visage d'Église. L'expérience des communautés locales à Poitiers*, Bayard, Paris 2005, p. 34 et passim.
- 5 • **Gisbert Greshake**, *Priester sein in dieser Zeit*, Herder, Freiburg 2000, p. 225.

sairement celle de son domicile : elle participe à la liturgie dans un monastère ou une communauté religieuse, fréquente une autre paroisse durant le week-end, partage avec d'autres chrétiens dans une communauté de base ou dans un groupe œcuménique, se ressource dans une maison de retraite ou dans un groupe de prière, approfondit la Parole dans un cercle biblique.

Ces lieux divers, qui prennent le relais de la paroisse traditionnelle, incarnent pour ceux qui les fréquentent l'« Eglise de proximité », trop oubliée dans les restructurations actuelles. A la notion de *paroisse* semble succéder celle de *communauté*. Ces nombreux regroupements plus ou moins communautaires sont généralement animés par des laïcs et il faut regretter que certains ne puissent être ordonnés pour y célébrer l'eucharistie.

Des apôtres itinérants

Mais alors, dans ce paysage éclaté, où est la place du prêtre ? Son rôle n'est certainement plus d'assumer l'ensemble des tâches d'une communauté de plus en plus dispersée, ni même de présider une communauté locale, ce qui est déjà le cas dans les nombreuses paroisses animées par des assistants pastoraux ou dirigées par des *Gemeindeleiter*. Exit le curé jupitérien, animé par une conscience aiguë du pouvoir sacerdotal, désireux d'engendrer des fils spirituels, de les protéger et de les guider. Le prêtre est plutôt appelé à devenir l'apôtre itinérant des débuts du christianisme, soucieux d'accompagner ceux et celles qui assument la responsabilité des divers groupes, pour les confirmer dans la foi et assurer la communion entre les diverses communautés de son secteur.

Représentant de l'Eglise locale présidée par l'évêque, il lui revient de veiller à ce que ces groupes ne se referment pas sur eux-mêmes, comme des sectes, et que l'Evangile y soit lu et vécu en accord avec ce qui a été transmis dès les origines. Témoin de la catholicité, il leur rappelle qu'une communauté n'est « catholique » que dans la mesure où elle s'insère dans un ensemble plus vaste, et que le droit à l'eucharistie ne concerne pas nécessairement n'importe quel rassemblement local mais, avant tout, l'Eglise présidée par l'évêque ou par son représentant.⁶ Peu importe qu'il soit célibataire ou marié.

Après des siècles de fonctionnement où le prêtre était censé tout faire et où la communauté paroissiale était essentiellement territoriale, le changement de modèle ne va pas de soi. Ni les prêtres ni les fidèles n'y sont préparés. Pour les uns, la formation commence au séminaire qui ne préparera plus des « monsieur le curé » mais, comme à l'origine, des apôtres itinérants capables d'appuyer des laïcs responsables.

Quant à ces derniers, ils doivent comprendre que la responsabilité d'une communauté n'incombe pas seulement à quelques jeunes destinés au célibat, mais qu'elle fait partie de l'engagement du baptême. Aussi longtemps qu'ils n'assumeront pas une part réelle de responsabilité, toute réorganisation du quadrillage paroissial sera purement quantitative ; elle n'opérera pas les réformes nécessaires et les prêtres continueront à s'épuiser en faisant face à des tâches surhumaines.⁷

P. E.

6 • Gisbert Greshake, op. cit., p. 229.

7 • Idem, note 404.